

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 04 octobre 2022 à 18 heures 30

Date de la convocation : 27 septembre 2022

Date de l'affichage : 27 septembre 2022

Présents : 11 **Membres en exercice** : 14 **Absents** : 3

Présents : Véronique AMALRIC, Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Pierre-Manuel GARCIA, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ.

Excusés : Dolorès CARBONELL pouvoir à Fabienne MARTINAGE.

Robert TURQUAY pouvoir à Claude AMAN.

Absent : Nicolas GAUBERT.

Secrétaire : Roger SANCHEZ.

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30. Monsieur Roger Sanchez est désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Accord à l'unanimité

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :

- Renonciation au droit de préemption :
 - Parcelle A 672 (48m2)
 - Parcelle A 263 (2439m2)
 - Parcelle A149 (56m2)
 - Parcelle A643 (80m2)
 - Parcelle A 1548 et A 549 (1056m2 et 60m2)
- Devis refonte site internet 1320 €TTC + 36 €/mois.
- Devis maintenance Application 864 €.
- Signature du bail de l'appartement situé rue de Moulinery.
- Signature du bail du local situé chemin de ronde.
- Devis travaux voirie rue de Moulinery 67 458,10 €.

III – Approbation du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Mirepeïssat :

Régularisation de la délibération d'approbation du PLU du 3 juin 2021

Accord à l'unanimité

IV – Convention d'entretien du giratoire des Garrigues :

Madame le Maire informe les conseillers qu'il convient de signer une convention avec le conseil départemental afin de pouvoir assurer la gestion de l'intégralité de l'entretien paysager du giratoire des garrigues. Convention signée pour 5 ans.

Accord à l'unanimité

V – Correspondant incendie et secours :

Madame le Maire présente un courrier reçu de la préfecture de l'Aude demandant la désignation d'un correspondant incendie et secours dans les communes.

Ce correspondant est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours. Monsieur Patrick Milani s'est posé.

Accord à l'unanimité

VI – Convention de partenariat pour la mise à disposition de l'ENT à l'école pour l'année 2022/2023 :

L'Académie de Montpellier permet à toutes ses écoles de bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité.

En outre, cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des parents pour l'école et pour la commune.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention

Accord à l'unanimité

VII – Admission en non valeurs :

Madame le Maire expose au conseil que plusieurs titres de recette ont été émis auprès de divers débiteurs et n'ont pas été honorés. Que des poursuites ont été engagées par le receveur et que celles-ci s'étant avérées infructueuses, les titres n'ont pu être recouvrés. Qu'il est donc nécessaire d'admettre en non valeurs ces titres, pour un montant de 362 €.

Accord à l'unanimité

VIII – Modification du tableau des effectifs :

Madame le Maire informe les conseillers que pour permettre l'évolution de carrière de 2 agents, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et un poste d'agent de maîtrise principal.

Accord à l'unanimité

IX- Avancement de grade des agents :

- Un adjoint administratif 2^{ème} classe passe 1^{ère} classe.
- Un agent de maîtrise passe agent de maîtrise principal.

Accord à l'unanimité

X – Divers :

- Discussion à propos des horaires de l'éclairage public nocturne : éteindre de 23h à 6h00 toutes les nuits, laisser le centre du village éclairé le samedi.
- Points sur les travaux.
- Devis toiture salle des fêtes 47087,70€, attente d'autres devis.
- Visite de la PMI à la cantine.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le 10 octobre 2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fait en mairie de MIREPEÏSSET

Le 10/10//2022

